

## **Chapitre3. Charte de déontologie et d'éthique universitaires**

### **Objectif du cours :**

L'étudiant est supposé connaître l'objectif de la charte de la déontologie universitaire, les fondements éthiques et les règles déontologiques, sans négliger les droits et les obligations de l'enseignant chercheur, de l'étudiant et du personnel de l'université. En particulier, le non-respect des règles et des normes professionnelles déontologiques ainsi que la violation des principes de l'éthique. A cet effet des sanctions pédagogiques, administratives ou pénales sont de rigueur.

### **Introduction :**

Après l'indépendance, le secteur de l'enseignement supérieur a connu une évolution et un développement significatif, il a été renforcé par de nouveaux établissements universitaires, ce progrès est marqué par une augmentation dans :

- La répartition spatiale des établissements universitaires à travers le territoire algérien
- Le nombre d'étudiants et de diplômés,
- La production scientifique et académique,
- La qualité et la quantité de la recherche algérienne (la Thèse soutenues, les articles publiés, ...

L'évolution physique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Algérie, a permis d'améliorer l'accès à l'éducation supérieure et de renforcer la compétitivité des étudiants et des chercheurs algériens dans le monde. Cette transformation est attestée par les indicateurs suivants :

- une tendance à une plus grande diversification des filières et des niveaux de formation
- une plus grande visibilité des recherches algériennes dans le monde
- une plus grande collaboration internationale
- une meilleure intégration dans les réseaux scientifiques mondiaux.

### **Problématique :**

Ces progrès n'ont pas nécessairement entraîné une amélioration de la qualité scientifique, de la crédibilité pédagogique et du respect des normes de recherche scientifique. En effet, les dysfonctionnements peuvent inclure des infractions à l'intégrité scientifique, tels que la falsification de résultats, le plagiat, la fabrication de données ou la pression à la production de résultats positifs.

Pour répondre à ces défis, il est essentiel de renforcer **la culture de l'intégrité scientifique** et de promouvoir **des pratiques éthiques** et responsables dans le milieu universitaire,

## **1. Les fondements éthiques :**

Ils sont au nombre de six (07) et s'expriment selon l'ordre suivant :

1. **Libertés académiques** : Évoquées d'abord dans la constitution de 2016 (article 44, alinéa 4), et consacrée dans la constitution de 2020 Art. 75. « *Les libertés académiques et la liberté de recherche scientifique sont garanties.* »
2. **Respect des franchises universitaires ;**
3. **Exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique ;**
4. **Responsabilité et compétence ;**
5. **Intégrité et honnêteté scientifique ;**
6. **Respect mutuel ;**
7. **L'éthique numérique ;**

### **1.1 Libertés académiques ;**

L'Etat œuvre à la promotion et à la valorisation de la recherche scientifique au service du développement durable de la Nation (Articles 74 et 75 de la Constitution de 2020). Elle se pratique dans le respect d'autrui, avec une conscience professionnelle assurant l'expression d'opinions critiques.

### **1.2 Respect des franchises universitaires**

L'exercice des libertés académiques passe par le respect des franchises universitaires, que l'état s'engage à garantir. Toutes les parties prenantes de la communauté universitaire s'interdisent de favoriser ou d'encourager les situations et les pratiques qui peuvent porter atteinte aux principes, aux libertés et aux droits de l'université.

### **1.3 Exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique**

L'exigence de vérité scientifique oblige à la compétence, à l'observation critique des faits, à l'expérimentation, à la confrontation et au respect des points de vue, à la pertinence et la citation des sources, à la rigueur intellectuelle, à la créativité et l'innovation.

### **1.4 Responsabilité et compétence**

La compétence des enseignants doit servir et promouvoir l'autonomie des étudiants en tant que futurs professionnels et citoyens. L'esprit de responsabilité et de dignité devra accompagner les enseignants et les chercheurs dans et à l'occasion de l'exercice de leur fonction.

### **1.5 Intégrité et honnêteté**

L'intégrité et l'honnêteté découlent de **la compétence**. Elles exigent des membres de la communauté universitaire qu'ils s'interdisent toutes formes **de corruption, de plagiat** et toutes situations de **conflits d'intérêts**.

## 1.6 Respect mutuel

**Le respect de l'autre** se fonde sur le respect de soi. Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'interdire toutes formes de violence (**symbolique, verbale ou physique**), de **harcèlement** (moral ou sexuel), de **discrimination, de partialité**.

## 1.7 L'éthique numérique

Le développement accéléré de la numérisation nécessite que la communauté universitaire **accompagne l'évolution de l'éthique numérique** dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

- Assurer une contribution efficace à la mise en place de cadres et de **mécanismes de gouvernance éthique de l'intelligence artificielle** par l'implication des établissements dans les initiatives qui visent à relever **les défis éthiques, moraux et sociaux** que l'avènement de l'intelligence artificielle **inflige** au secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

## 2. Règles déontologiques (Droits et obligations)

### 2.1 Les droits et obligations de l'enseignant chercheur et de l'étudiant.

- L'enseignant-chercheur doit être à l'abri de toute **ingérence** **التدخل غير المشروع**, s'il est appelé à exercer des fonctions administratives, il doit répondre aux exigences de respect et d'efficacité.

- L'étudiant a le droit **aux informations** concernant la structure d'enseignement supérieur à laquelle il appartient, ainsi qu'à la **liberté d'expression et d'opinion** dans le **respect des règles** régissant les institutions universitaires.

- L'étudiant doit s'interdire **d'entraver le bon fonctionnement de** l'établissement, notamment par **la fermeture des voies d'accès aux structures** d'enseignement et de recherche. Il doit faire preuve **de civisme dans et en dehors de l'enceinte** universitaire.

- L'étudiant s'interdit de recourir à **la fraude et au plagiat**. Les sanctions qu'il encourt, prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur de l'établissement, sont du ressort du conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à **l'exclusion définitive** de l'établissement.